

d'ardeur et de succès que, venu à Lyon deux ans après, il fut admis en qualité d'*Elève en chirurgie de l'hôpital général de notre-Dame de Pitié du pont du Rhône et Grand Hôtel-Dieu de la ville de Lyon*. Il s'était distingué dans les examens qu'il avait subis pour obtenir cette place, et, durant quatre années, il en exerça les fonctions de manière à réaliser les espérances que son début avait fait concevoir. Trois fois il remporta les prix que l'administration de cet hospice décernait tous les ans à la suite des concours publics sur les branches de la science que le *chirurgien gagnant maîtrise* (1) avait enseignées. Pendant ces deux ou trois dernières années de service, il remplaça presque constamment le chirurgien gagnant maîtrise, Jean Dufieu, qui était valétudinaire, et qui mourut avant que la durée de ses fonctions ne fut révolue.

Ce fut sur la demande expresse de MM. les recteurs qu'il passa, en qualité de *premier élève*, une quatrième année à l'hôpital, où le temps ordinaire de cet internat était déjà, comme aujourd'hui, de trois années seulement.

Dans les longues absences que faisait Jean Dufieu, pour raison de santé, Honoré-Joseph Pointe pratiqua avec habileté toutes les opérations, et particulièrement celle de la taille à laquelle jusqu'alors à Lyon peu de chirurgiens avaient osé se hasarder.

Les prix qu'il avait remportés et les services qu'il avait rendus en remplaçant pendant plus de deux ans le chirurgien gagnant maîtrise, seul chef à cette époque du service de chirurgie, paraissaient devoir suffire pour déterminer l'administration à lui confier cet emploi qui était ordinairement la récompense de celui des élèves qui, durant ses trois années d'exercice, avait donné le plus de preuves de savoir, de zèle et d'activité. Aussi lui fut-il promis plusieurs fois par MM. les recteurs.

L'idée que j'émetts semble n'avoir point échappé aux hommes de capacité et d'expérience qui ont élaboré, sur cette matière, le projet de loi que le gouvernement se propose de présenter incessamment aux assemblées législatives.

(1) Aujourd'hui le *chirurgien-major*. Les attributions se sont étendues, mais l'emploi est identique.